



Orléans, le 28 janvier 2026

Adresse  21, rue Saint Etienne 45043 ORLÉANS Cedex 1	Arrêté n°8 portant modification de l'arrêté DES n°5 du 15 janvier 2026 constituant les bureaux de vote électroniques et centralisateur aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.
---	---

**Le Recteur de la région académique**

**Centre- Val de Loire**

**Recteur de l'académie d'Orléans-Tours**

**Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 26 novembre 2025 **fixant les modalités d'organisation** des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 26 novembre 2025 **portant création de la commission électorale** aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'avis de la commission électorale réunie le 14 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 **fixant la liste électorale** relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 fixant les listes des candidats ;

Vu la décision rectorale du 28 janvier 2026 relative à l'invalidité de la liste de candidature « La Cocardé Étudiante, l'alternative patriote » pour le collège électoral des départements du Loir-et-Cher (41) et de l'Indre et Loire (37).

## ARRÊTE

### Article 1

L'arrêté DES n°5 du 15 janvier 2026 constituant les bureaux de vote électroniques et centralisateur aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours, susvisé est modifié comme suit :

A l'article 1, au lieu de lire :

« Le bureau de vote électronique par collège électoral est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Il est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés pour les bureaux de vote électoraux (BVE) :

**Pour le collège électoral des départements d'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41) :**

Fonction dans le bureau de vote	Noms	
Titulaires	Suppléants	
Président, représentant du recteur de région académique	Cédric MONLUN	
Secrétaire, représentant du CROUS	Maud COURAULT	
Listes présentées par ordre alphabétique		
Liste : « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et tes associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »	Mme DUPUY Zoé	M. BROTONS Jean
Liste : « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »	Mme BIROT Cheyenne, Carolyn, Michelle	M. CANO Mathys, Michel
Liste: « FSE-EMF: un CROUS pour tous»	Mme Roxane BEEN	M. AYACHE Noham, Sofyan
Liste: « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote	M. GONCALVES Théo, Alexandre	Mme RANCHIN Éléonore, Elise
Liste: « UNI: la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS»	M. BONETAT Anthony, Paul	M. ROGER Tristan, Gilbert, Jean-Daniel

**Pour le collège électoral des départements du Cher (18), de l'Eure-et-Loir (28), de l'Indre (36) et du Loiret (45) :**

Fonction dans le bureau de vote	Noms	
Président, représentant du recteur de région académique	Cédric MONLUN	
Secrétaire, représentant du CROUS	Eva TOUZEAU	
Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Active ton Crous »	Mme JABRI Fatima-Zohra	Mme LAZREG Maha
Liste : « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »	M. LIEBARD Clément	M. PESCHARD Victor
Liste : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »	Mme BONMARTY Mark	M. FOURNIAU Mathys
Liste : « Ô Campus et tes associations pour lutter contre la précarité »	Mme MORVAN Camille	M. JESSIONESSE Tom
Liste: "Union syndicale contre l'extrême droite et Macron: pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS)"	M. DESBREE Gabin	Mme BEDU Élodie

Lire :

« Le bureau de vote électronique par collège électoral est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Il est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés pour les bureaux de vote électoraux (BVE) :

**Pour le collège électoral des départements d'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41) :**

Fonction dans le bureau de vote	Noms	
Président, représentant du recteur de région académique	Cédric MONLUN	
Secrétaire, représentant du CROUS	Maud COURAULT	
Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et tes associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »	Mme DUPUY Zoé	M. BROTONS Jean
Liste : « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »	Mme BIROT Cheyenne, Carolyn, Michelle	M. CANO Mathys, Michel
Liste: « FSE-EMF: un CROUS pour tous»	Mme Roxane BEEN	M. AYACHE Noham, Sofyan

Liste: « UNI: la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS»	M. BONETAT Anthony, Paul	M. ROGER Tristan, Gilbert, Jean-Daniel
---	--------------------------	--

**Pour le collège électoral des départements du Cher (18), de l'Eure-et-Loir (28), de l'Indre (36) et du Loiret (45) :**

Fonction dans le bureau de vote	Noms	
Président, représentant du recteur de région académique	Cédric MONLUN	
Secrétaire, représentant du CROUS	Eva TOUZEAU	
Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Active ton Crous »	Mme JABRI Fatima-Zohra	Mme LAZREG Maha
Liste : « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »	M. LIEBARD Clément	M. PESCHARD Victor
Liste : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »	Mme BONMARTY Mark	M. FOURNIAU Mathys
Liste : « Ô Campus et tes associations pour lutter contre la précarité »	Mme MORVAN Camille	M. JESSIONESSE Tom
Liste: "Union syndicale contre l'extrême droite et Macron: pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS)"	M. DESBREE Gabin	Mme BEDU Élodie

A l'article 2, au lieu de lire :

« Le bureau de vote centralisateur est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Il est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés pour les bureaux de vote centralisateur (BVC) :

Fonction dans le bureau de vote	Membres	
Président, représentant du recteur de région académique	Cédric MONLUN	
Secrétaire, représentant du CROUS	Catherine AMADEI	
Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Active ton Crous »	Mme JABRI Fatima-Zohra	Mme LAZREG Maha
Liste : « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et tes associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »	Mme DUPUY Zoé	M. BROTONS Jean

Liste: « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »	Mme BIROT Cheyenne, Carolyn, Michelle	M. CANO Mathys, Michel
Liste : « FSE-EMF : un CROUS pour tous »	Mme Roxane BEEN	M. AYACHE Noham, Sofyan
Liste : « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote»	M. LIEBARD Clément	M. PESCHARD Victor
Liste : « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »	M. GONCALVES Théo, Alexandre	Mme RANCHIN Éléonore, Elise
Liste : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »	Mme BONMARTY Mark	M. FOURNIAU Mathys
Liste : « Ô Campus et tes associations pour lutter contre la précarité»	Mme MORVAN Camille	M. JESSIONESSE Tom
Liste: « UNI: la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS»	M. BONETAT Anthony, Paul	M. ROGER Tristan, Gilbert, Jean-Daniel
Liste: Union syndicale contre l'extrême droite et Macron: pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS)»	M. DESBREE Gabin	Mme BEDU Élodie

Lire :

« Le bureau de vote centralisateur est composé d'un président, représentant du recteur de région académique, et d'un secrétaire, représentant de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Il est également composé d'un représentant titulaire de chacune des listes de candidats aux élections. Pour chaque représentant titulaire d'une liste de candidats, est désigné un représentant suppléant.

En conséquence, sont désignés pour les bureaux de vote centralisateur (BVC) :

Fonction dans le bureau de vote	Membres	
Président, représentant du recteur de région académique	Cédric MONLUN	
Secrétaire, représentant du CROUS	Catherine AMADEI	
Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Active ton Crous »	Mme JABRI Fatima-Zohra	Mme LAZREG Maha
Liste : « Bouge ton CROUS avec l'AGATE et tes associations étudiantes pour lutter contre la précarité étudiante ! »	Mme DUPUY Zoé	M. BROTONS Jean

Liste: « Contre la précarité : solidaires, FEUTRE, SET et UE »	Mme BIROT Cheyenne, Carolyn, Michelle	M. CANO Mathys, Michel
Liste : « FSE-EMF : un CROUS pour tous »	Mme Roxane BEEN	M. AYACHE Noham, Sofyan
Liste : « La Cocardé Étudiante, l'alternative patriote»	M. LIEBARD Clément	M. PESCHARD Victor
Liste : « Le poing levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »	Mme BONMARTY Mark	M. FOURNIAU Mathys
Liste : « Ô Campus et tes associations pour lutter contre la précarité»	Mme MORVAN Camille	M. JESSIONESSE Tom
Liste: « UNI: la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS»	M. BONETAT Anthony, Paul	M. ROGER Tristan, Gilbert, Jean-Daniel
Liste: Union syndicale contre l'extrême droite et Macron: pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout.te.s (UNEF, Coordo, RS)»	M. DESBREE Gabin	Mme BEDU Élodie

#### Article 2

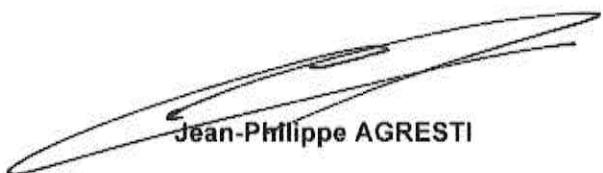
Les autres dispositions de l'arrêté DES n°5 du 15 janvier 2026 demeurent inchangées.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous d'Orléans-Tours et affiché dans ses locaux.

#### Article 4

Le Directeur Général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Philippe AGRESTI

*Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de .....*